



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 68831

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le rachat des années de formation infirmière. Les cadres infirmiers et infirmiers qui ont effectué leurs années d'études au sein des instituts de formation privés et qui travaillent depuis en milieu hospitalier n'ont pas la possibilité comme leurs collègues diplômés d'instituts de statuts publics de pouvoir racheter leurs années de formation et ainsi améliorer sensiblement leurs retraites. Les diplômes et services rendus étant les mêmes, cette différence est injuste et peut aussi en ces temps de pénurie d'infirmiers rendre moins attractifs les instituts privés pour les futurs candidats. De plus, toutes les villes ne possèdent pas forcément d'instituts de formation publique au sein des hôpitaux, ne laissant pas la possibilité de choisir son institut de formation. Aussi, il lui demande de bien vouloir donner la possibilité aux cadres infirmiers et infirmiers diplômés des instituts de formation privés de racheter leurs années de formation infirmière afin de ne pas créer de distinction au sein de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68831

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6417